

Date : 04/01/2021

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

### Nouveau : empruntez dans 7 bibliothèques de l'agglomération avec une seule carte

A partir du 2 janvier 2021, la médiathèque Jean-Jacques Rousseau et la bibliothèque Georges Brassens de Chambéry, associées avec 5 autres bibliothèques de l'agglomération complètent leur offre d'abonnement avec une carte d'abonnement unique.

Les utilisateurs ont la possibilité de souscrire cet abonnement dans l'une des 7 bibliothèques du « bouquet », puis d'emprunter des documents indifféremment dans toutes les bibliothèques qui le composent.

Ce nouveau service permet de faciliter l'accès à la lecture et à la culture pour tous en rapprochant les lieux d'emprunt des lieux de vie, de travail et de loisir des habitants. Ce dispositif permet aussi d'élargir l'offre de documents.



**7 bibliothèques dans 1 seule carte**

[www.lebouquetdesbibliotheques.fr](http://www.lebouquetdesbibliotheques.fr)

Après le site internet du « bouquet des bibliothèques » qui permettait déjà de consulter l'ensemble des documents disponible dans chacune des 7 bibliothèques, les communes de Barberaz, Challes-les-Eaux, Chambéry, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Baldoph poursuivent leur travail commun en proposant un nouveau service aux habitants : une carte unique pour emprunter simultanément dans les 7 bibliothèques.

### > 1 carte unique = 7 bibliothèques

Grace à cette nouvelle carte, les abonnés pourront emprunter des documents simultanément dans les bibliothèques suivantes :

- la bibliothèque Marguerite Chevron à Barberaz,
- la médiathèque Samivel à Challes-les-Eaux,
- la médiathèque Jean-Jacques Rousseau et la bibliothèque Georges Brassens à Chambéry,
- la bibliothèque des deux mondes à La Motte-Servolex,
- la bibliothèque de La Ravoire,
- et la bibliothèque de Saint-Baldoph, qui rejoint le bouquet des bibliothèques le 1<sup>er</sup> janvier 2021

*A noter :*

*- cette carte permet d'emprunter des documents à l'une ou l'autre des 7 bibliothèques, mais les fonds restent affiliés à chaque bibliothèque, les documents devront donc être rendus dans le lieu d'emprunt*

*- cette carte permet un accès aux fonds documentaire à l'emprunt, en revanche l'accès aux ressources en ligne reste limité à celui de la bibliothèque dans laquelle l'abonnement a été souscrit*

### > 1 carte commune à tarif unique

Cette carte vient compléter les offres d'abonnement existantes dans chacune des bibliothèques.

Le plein tarif a été unifié sur les 6 communes :

- 15 € en plein tarif pour les habitants des communes du bouquet (Chambéry, Challes-les-eaux, La Ravoire, Saint Baldoph, la Motte-Servolex et Barberaz)
- 20 € pour les habitants des autres communes

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 2 janvier 2021 ou lors du renouvellement de carte pour les abonnements en cours.

Les tarifs réduits et autres tarifs, ainsi que les conditions de prêt des documents restent propres à chaque bibliothèque.

Brochure tarifaire détaillée en pièce jointe.

Toutes les informations sur [www.lebouquetdesbibliotheques.fr](http://www.lebouquetdesbibliotheques.fr)